

## taxe foncière de mon ex mari

Par **cassy**, le **28/10/2008** à **08:59**

les impôts me réclame la taxe foncière de mon ex mari, nous sommes séparés depuis 12 ans et un acte de sépaation de biens a été rédigé. Le notaire qui a rédié cet acte n'est plus en exercice, après renseignements pris auprès de son successeur, il s'avère que l'acte n'a pas été publié et il me demande de refaire un acte moyennant 1900€. Mon salaire mensuel s'élève à 866 € je n'ai donc pas les moyens de m'acquitter de cette dette.

Que dois-je faire ?